



Commune de
Val-de-Ruz

Communiqué de presse

Une belle opportunité s'offre aux deux grandes vallées du canton

La protection de la population est un thème sensible à juste titre ; les régions du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz, situées en périphérie des centres urbains neuchâtelois, y sont particulièrement attentives et font le nécessaire pour garantir à leurs habitants un niveau de prestations similaire aux autres régions du canton. Comme maillons vitaux de la chaîne de sauvetage, les transports préhospitaliers d'urgence doivent donc être efficacement et idéalement situés pour que toute la population puisse jouir d'un degré de couverture sanitaire adéquat.

Depuis de nombreuses années, Val-de-Ruz et Val-de-Travers ont la chance de pouvoir compter sur leur territoire d'entités ambulancières de premier ordre, intégrées au dispositif préhospitalier cantonal. Ces services assument avec compétence et professionnalisme les missions qui leur sont confiées au quotidien.

A la suite d'une réforme menée en 2019, ces deux compagnies – l'une appartenant à la Commune de Val-de-Travers, l'autre privée mais agissant avec un mandat de prestations pour la Commune de Val-de-Ruz – travaillent ensemble sur le plan opérationnel.

Comme ce partenariat fonctionne à satisfaction, les deux Communes souhaitent maintenant profiter de l'opportunité de reprendre ensemble la société vaudruzienne Ambulances Roland Sàrl et constituer avec le service des ambulances du Val-de-Travers une nouvelle entité de transports préhospitaliers. Lors de leur séance respective qui aura lieu fin juin, les Conseils généraux des deux communes traiteront ainsi un rapport permettant de concrétiser cet important projet.

Le regroupement du service des ambulances du Val-de-Travers et de la société Ambulances Roland Sàrl sous l'égide « Ambulances des vallées neuchâtelaises » sera l'occasion d'associer des ressources et des compétences et de créer ensemble une entité forte au milieu du canton avec deux bases de départ (Couvet et Malvilliers).



Pour la population de nos deux régions, c'est la garantie de continuer de jouir d'un service d'ambulances de grande qualité et de proximité ; pour le canton, de disposer de renforts au centre du dispositif ambulancier.

Val-de-Travers et Val-de-Ruz, le 10 juin 2022

LES CONSEILS COMMUNAUX

Contact

Commune de Val-de-Travers : Benoît Simon-Vermot, conseiller communal
Administration et protection de la population, 078 771 23 40, benoit.simon-vermot@ne.ch

Commune de Val-de-Ruz : François Cuche, conseiller communal
Société, santé, sécurité et énergies, 079 261 27 32, francois.cuche@ne.ch